OCOM M108.08 – MARCHE ET HALTE AU PAS CADENCÉ

1. **Rendement** : Marche et halte au pas cadencé

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) les commandements,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade extérieur lorsque les conditions météorologiques sont favorables.

3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-002, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter la marche et la halte au pas cadencé.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'exécuter la marche au pas cadencé.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 3-6 et 3-8)
PE2	Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'exécuter la halte au pas cadencé.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 3-6 et 3-8)

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	25 min
c.	Total :	30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que le cadet doit acquérir tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre la compétence en application sous supervision.

7. **Documents de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-002, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** : Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.

10. **Modalités de contrôle** : Aucune.

11. **Remarques** :

    a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée aux cadets tout au long des répétitions de l'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Toute rectification doit être apportée sur-le-champ pour éviter que de mauvaises habitudes ne persistent.

    b. Des instructeurs adjoints peuvent être requis pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.